
Adresse de la société populaire de Saurat (Ariège) informant de sa déchristianisation, lors de la séance du 1er nivôse an II (21 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saurat (Ariège) informant de sa déchristianisation, lors de la séance du 1er nivôse an II (21 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 53;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37151_t1_0053_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

Le conseil du district de l'Adour (*sic*), le seul de son département qui ait résisté aux manœuvres des fédéralistes, écrit que l'esprit de ses concitoyens est excellent; la jeunesse est impatiente de voler en Espagne, à l'aide de ses frères. On ne veut plus d'or et d'argent; et, à l'exemple de Lacédémone, on se nourrit de brouet. Les administrateurs applaudissent aux travaux de la Convention et l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable.

La Société populaire de Saurat, district de Tarascon, département de l'Ariège, annonce que les saints et saintes d'argent de leur commune ont fait route pour la Monnaie, et qu'ils ne payeront plus 1,000 écus à un curé pour les tromper; ils ne croient plus qu'à l'infailibilité de la République une et indivisible.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société populaire de Saurat (3).

« Citoyens représentants,

« Ceux-là connaissent bien peu le peuple français qui pensent que quelque préjugé doit être respecté dans la révolution.

« Le moment est arrivé où rien ne doit être sacré pour les Français, que la liberté, l'égalité, la vertu et la République une et indivisible.

« Notre commune, une des plus éloignées de cet esprit philosophique qui aujourd'hui fait la base de l'opinion publique, a déchiré le voile qui couvrait les fourberies sacerdotales; il ne nous restait que ce pas à faire pour nous trouver à la hauteur de la Révolution. Aujourd'hui, nous sommes vraiment révolutionnaires et républicains.

« Notre argenterie prétendue sacrée est partie pour la monnaie, nos saints et saintes ont été dénichés et ne serviront plus d'aliment au fanatisme; nous ne paierons plus mille écus à un curé pour nous duper et vivre à nos dépens.

« Nous avons juré de ne reconnaître d'autre culte que celui de la raison, de la liberté et de l'égalité et de ne plus croire qu'à l'infailibilité de la République une et indivisible.

« Délibéré en séance publique et extraordinaire de la Société populaire de Saurat, le 12 frimaire l'an II de la République une et indivisible.

« TRESRIEU, président; CHALMETTE, secrétaire d'office; CALY. »

La Société républicaine du canton de Matha, district de Saint-Jean-d'Angély, loue le courage et déplore le sort des représentants Beauvais et Bayle. Elle demande vengeance contre les auteurs de cet attentat à la liberté nationale.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

La Société républicaine et montagnarde de Mont-de-Marsan, chef-lieu du département des Landes, se plaint des lenteurs qu'apportent les administrateurs à l'envoi des secours pour les parents pauvres des défenseurs de la République.

Renvoyé aux comités de la guerre et des secours publics (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

La Société républicaine et montagnarde de Mont-de-Marsan, département des Landes, écrit que, touchée des besoins des parents des défenseurs de la patrie, dont les chefs négligent d'envoyer les certificats de présence des volontaires ou marins à leurs corps, elle a délibéré de distribuer, au soulagement provisoire de leurs parents, les dons patriotiques faits par les membres de cette Société, et qui s'élèvent à 9,618 liv.

Cette Société demande que la Convention décrète que tous les conseils d'administration militaires de terre et de mer seront tenus, sous peine de destitution, d'envoyer directement sous trois jours, et ensuite tous les trois mois, aux directoires de leurs districts respectifs, les certificats de service des volontaires et marins, ainsi que les certificats des morts au service de la République.

Mention honorable.

Les administrateurs du district de Montfort-le-Brutus envoient une proclamation qu'ils ont faite à leurs administrés, pour ranimer l'esprit public en terrassant le fanatisme.

Ils annoncent l'envoi prochain à Paris de toute leur argenterie, cuivre, fer, plomb, etc.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre d'envoi de la proclamation (5).

Les administrateurs du district de Montfort-le-Brutus, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Montfort-le-Brutus, ce 9 frimaire, 2^e année de la République, une et indivisible.

« Citoyen,

« Nous nous empressons de te faire passer

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 3.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 3.

(3) *Premier supplément du Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 1^{re} décade du 4^e mois de l'an II (samedi 21 décembre 1793). D'autre part, le *Mercur universel* du 2 nivôse an II (tom. 35, p. 27, col. 1) rend compte de la pétition de la Société républicaine de Mont-de-Marsan dans les termes suivants :

« La Société républicaine de Mont-de-Marsan se plaint que les administrations militaires n'envoient pas les certificats de non-existence aux pères et mères dont les enfants sont morts à la défense de la patrie. Les officiers et capitaines touchent la solde des morts, et les parents sont privés des avantages que la nation leur accorde. »

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 3.

(5) *Archives nationales*, carton C 294, dossier 978.

(1) *Second supplément au Bulletin de la Convention* du 1^{er} nivôse an II (samedi 21 décembre 1793).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 3.

(3) *Archives nationales*, carton C 293, dossier 960.